

8 heures/jour

ON PARLE LA MÊME
LANGUE, MAIS ON NE DOIT
PAS PARLER LE MÊME
LANGAGE.



Pourquoi
limiter la journée
à 8 heures,
si ce n'est pas
pour l'appliquer ?

Il ne faut pas profiter
d'un changement de
durée du travail pour
pourrir les horaires
des salariés.
Mais pour ça, il faut
réfléchir...
Ce n'est pas à la por-
tée de tous !



Distribution Casino France
Anne Marie COAT
Déléguée Syndicale Centrale
☎ 06.77.93.15.51

Monsieur Gérard MASSUS
DRH CASINO FRANCE
1, esplanade de France
42008 ST ETIENNE CEDEX 2

Saint-Etienne, le 17 avril 2012

Monsieur,

Cette année, notre organisation syndicale a signé l'accord de salaires dans l'entreprise Distribution Casino France.

Une des raisons principales a été l'intégration de la journée de 8 heures de présence.

Or, la mise en place de cette mesure rencontre une forte réticence de la part des directeurs et de l'encadrement dans de nombreux établissements. Les horaires existants antérieurement sont "aménagés" avec des coupures importantes en milieu de matinée (par exemple), alors qu'il faut repenser l'organisation dans son ensemble. Cet aménagement n'avait pas pour but de détériorer les conditions de travail des employés, mais bien d'équilibrer les journées. Les plannings proposés par les employés et par les organisations syndicales sont rejetés.

Par contre, une autre proposition systématique est faite aux salariés : "Ecrivez un courrier pour déroger à la durée de 8 heures, et vous retrouverez vos anciens horaires..." Cette solution aurait été proposée par les Responsables des Ressources Humaines régionaux. Il ne viendrait à l'idée de personne de faire une telle suggestion pour une infraction au code de la route !

Comme pour le code du travail, un accord d'entreprise se doit d'être appliqué, on ne peut y déroger. L'engagement sur la durée maximale de la journée de travail a été pris aussi bien par les 6 organisations syndicales signataires que par la direction des ressources humaines. Nous attirons votre attention sur ce disfonctionnement et nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que l'accord soit appliqué dans le meilleur esprit.

Nous vous remercions de votre attention.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Anne-Marie Coat

DSC DCF

Copie à Mr JC Delmas, Mr Y Desjacques, Mr A Moréno